



# SOCIÉTÉ SAINTAISE DE TIR

## Relevé de décisions du 01 octobre 2021 Au Stand de tir "Papy Rouland" à SAINTES

\*

(Convocation du 21 septembre 2021)

**Présents :** Madame et Messieurs,

Jean-Pierre BERNARD, Franck BOCHER, , Cyrille HAURY, Christophe JACQUES, Frédéric LASSIRE, Reynald LERICHE, Nicolas LESUEUR, Reynald LERICHE, Bruno MARCEAU, Anthony MEHAUT, Catherine RABAT, Benjamin RHIM, Jean Frédéric THOMAS, Jean-Claude VERT, Régis VIGNAUD.

**Excusé(s) :** Patrice GALLERNE

Présents : 15

Excusés : 1

Votants : 15

Secrétaire de séance : Catherine RABAT

La réunion est ouverte à 20h10,

### 1 – Licences :

Les mutations et les départs sont nombreux. Soixante licences ne sont pas reprises et nous comptons à ce jour 176 inscriptions et 14 licences en attente. Pour les jeunes, 13 nouveaux sont inscrits et 3 ont renouvelé leur licence. Le fait que la Fédération n'ait fait aucun geste en faveur des tireurs explique cette situation et la remise de 10 € sur les 55 € de la part Club n'a pas suffi.

En ce qui concerne le Pass'Sport des personnes se plaignent de devoir avancer les 25 €. Le temps pour traiter les dossiers est important et sur les 50€, les 25 € restant seront consacrés à l'achat de matériel.

Cette proposition est soumise au vote et validée à l'unanimité.

### 2 – Infrastructure :

Le devis négocié pour le remplacement des portes d'entrée et du 10 mètres est de 4793,13 € TTC, pose comprise. Les portes sont thermolaquées blanches avec une barre « anti-panique » pour le 10 mètres. Un acompte de 1500 € est à versé.

Les extincteurs sont vérifiés et une partie d'entre eux doit être changée. La commande conforme au devis est proposée au vote.

Ces deux propositions son soumises au vote et validées à l'unanimité.

### 3 – Certificat médical :

La fourniture du certificat médical est indispensable à la délivrance de la licence pour la saison 2021/2022.

Le 9 juillet la Fédération précise que de ce fait le tampon n'est pas demandé pour les compétitions mais le 15 septembre, la Sous-Préfecture exige le tampon au dos de la licence jusqu'à la fin de la saison pour les demandes et le renouvellement des détentions. Il sera également demandé pour l'achat de munitions.

#### **4 – Questions diverses et informations :**

Des dégâts récents sont constatés sur les postes de tir de gauche du 50 mètres. La table est endommagée et les gongs sont détruits. Le ou les responsables ne sont pas connus. Tous ceux qui ont des calibres de « guerre » vont directement au 100 mètres.

L'ouverture du stand le lundi après-midi est admise à titre expérimental pour une durée minimum de 3 mois.

Le stand sera fermé entre Noël et le jour de l'An. Des travaux de peinture sont prévus.

#### **Clôture de la séance à 22h00**

Ce Relevé de Décisions est établi et affiché, conformément à l'Article 10 des Statuts de l'Association.

Président,  
Jean-Pierre BERNARD

*Validé le 7 octobre 2021*

Secrétaire  
Catherine RABAT

*Validé le 7 octobre 2021*